Secrétariat Général

Service des affaires financières, sociales et logistiques

Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Bureau de la commande publique et des achats

**ANNEXE 2**

**AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Référence dossier : DGAL-2025-023**

**Fourniture et livraison de doses de tuberculines bovine et aviaire destinées aux bovins devant faire l’objet d’une prophylaxie de la tuberculose bovine**

**CADRE DE REPONSE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**CONSIGNES**

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat.

L’offre du candidat devra suivre le plan décrit ci-après. Il devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments souhaités. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire des renvois à des annexes éventuelles sauf si cela est expressément autorisé

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 20 pages. La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisés. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

La police utilisée doit être la suivante : **Arial de taille 10**.

-------------------------------------

**Résumé de la proposition**

Le candidat présentera dans cette partie un résumé, éventuellement avec un ou plusieurs schémas, des principaux aspects de sa proposition et de ce qui en fait sa spécificité.

1. **Organisation des moyens logistiques mobilisés pour la distribution des tuberculines ; (Critère 1 : pondération = 15 %)**

Le candidat présentera l’organisation qui sera mise en place pour l’ensemble de la prestation. Pour cela, il conviendra de détailler chacun des éléments suivants :

- l’organisation de l’ensemble de la prestation de distribution des produits ;

- les modalités de distribution des tuberculines vers les points de livraison (cabinets vétérinaires ou DD(ETS)PP situés en France métropolitaine, y compris en Corse) ;

- la flotte de véhicules mobilisée pour assurer les livraisons ;

- les effectifs mobilisés pour organiser la distribution (manutentionnaires, conducteurs, …).

1. **Délais de livraison des tuberculines (Critère 2 : pondération = 15 %)**

Le candidat indiquera les délais proposés pour les livrer les tuberculines vers les points de livraison sachant que le délai maximum fixé dans le CCTP est de **15 jours calendaires** à compter de la réception de la demande d’approvisionnement transmise par les vétérinaires sanitaires ou les DD(ETS)PP. Seront valorisés les délais les plus courts.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rapidité de livraison  des tuberculines  (France métropolitaine, y compris la Corse) | Note | Préciser le délai sur lequel le candidat s’engage (une seule réponse est attendue) |
| Le candidat est en capacité livrer à 15 jours calendaires | 0/5 | … jours |
| Le candidat est en capacité de livrer entre 13 et 14 jours calendaires | 1/5 | … jours |
| Le candidat est en capacité de livrer entre 10 et 12 jours calendaires | 3/5 | … jours |
| Le candidat est en capacité de livrer avant 10 jours calendaires | 5/5 | … jours |

1. **Conditionnement des tuberculines (Critère non noté)**

Le candidat mentionnera le(s) conditionnement(s) de tuberculines proposé(s) conformément à une AMM et les prix unitaires HT :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Conditionnement(s) proposé(s) autre(s) que ceux proposés dans le BPU | Commande de 700 000 doses sur une campagne de prophylaxie  Coût pour une dose | Commande de 700 001 à  900 000 doses sur une campagne de prophylaxie  Coût pour une dose | Commande supérieure à  900 001 doses sur une campagne de prophylaxie  Coût pour une dose |
| **Tuberculines bovines** | **P r i x u n i t a i r e HT** | | |
| Boîte de … flacons d’un volume de … mL | … € | … € | … € |
| Boîte de … flacons d’un volume de … mL | … € | … € | … € |
| Boîte de … flacons d’un volume de … mL | … € | … € | … € |
| **Tuberculines aviaires** | **P r i x u n i t a i r e HT** | | |
| Boîte de … flacons d’un volume de … mL | … € | … € | … € |
| Boîte de … flacons d’un volume de … mL | … € | … € | … € |
| Boîte de … flacons d’un volume de … mL | … € | … € | … € |
| **Kit de tuberculine bovine et aviaire** | **P r i x u n i t a i r e HT** | | |
| Kit de … flacons de … doses de tuberculine bovine et de … flacons de … doses de tuberculine aviaire | … € | … € | … € |
| Kit de … flacons de … doses de tuberculine bovine et de … flacons de … doses de tuberculine aviaire | … € | … € | … € |

|  |  |
| --- | --- |
| Taux de TVA appliqué | 20% |

**Important : Le conditionnement des tuberculines n’est pas un critère noté. Cependant, il s’agit tout de même d’un engagement de la part du candidat. En effet, les lignes complétées seront reportées dans le BPU du candidat qui sera retenu à l’issue de l’analyse des offres.**

1. **Performance de l’offre en matière de protection de l’environnement (Critère 3 : pondération = 10 %)**

**A/ Véhicules utilisés**

Le candidat fournira la liste des véhicules utilisés dans le cadre de l’exécution du marché pour la livraison des tuberculines en précisant le type de motorisation.

Il précisera l'organisation et les moyens mis en oeuvre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (rationnalisation des tournées, formation des chauffeurs à l’écoconduite...)

Le candidat justifie sa réponse par tous moyens de preuve (papier des véhicules, vignette Crit’Air, certificats de formation du personnel...)

S'il fait appel à un ou plusieurs transporteurs routiers extérieurs, le candidat précise s'il s'agit de transporteurs détenteurs du label Objectif CO2 délivré dans le cadre du programme d’« Engagements Volontaires pour l’Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs » (EVE) ou démontrant un niveau de performance équivalent. Il fournit les justificatifs en attestant.

**B/Mesures mises en œuvre pour limiter les emballages**

Le candidat détaille les modalités de conditionnement des tuberculines en précisant s’il utilise des emballages.

Si oui, il détaille les mesures mises en œuvre pour limiter l’utilisation du plastique et ainsi que pour assurer la réduction des emballages, leur caractère réemployables et réemployés, recyclables et fabriqués à partir de matière recyclée.

Il fournit tout élément de preuve permettant de justifier sa réponse.

**C/Mesures mises en œuvre pour le stockage des doses**

Le candidat détaille les mesures mises en œuvre pour limiter sa consommation d’énergie pour assurer le stockage des tuberculines objet du présent marché (température de stockage, caractéristiques des matériels…)

Il fournit tout élément de preuve permettant de justifier sa réponse.

**D/Mesures mises en œuvre en matière de traitement des déchets**

Le candidat détaillera les mesures mises en œuvre pour la gestion et le tri des déchets issus du présent marché. Il indique s’il prévoit / organise la reprise les flacons vidés de leurs contenus et autres contenants ainsi que son mode opératoire.

Il précise s’il a recours à des filières spécifiques (notamment issues de l’ESS) en vue de la réutilisation, du réemploi, du recyclage… des différents types de déchets.

Il fournit tout élément de preuve permettant de justifier sa réponse.

**TOTAL : 40 %**

**(Critère financier : 60 %)**

1. En cas de candidature en groupement, un seul CRT est requis. [↑](#footnote-ref-1)